

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 119 (1993)

Heft: 19

Artikel: Lignes directrices SIA sur l'énergie: pourquoi de nouvelles lignes directrices sur l'énergie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lignes directrices SIA sur l'énergie

Pourquoi de nouvelles lignes directrices sur l'énergie?

383

L'énergie est d'une importance primordiale pour chacun de nous. C'est pourquoi l'on trouvera au centre de ce numéro les *Lignes directrices sur l'énergie (LDE)* élaborées pour adapter notre comportement et nos activités à quelques principes fondamentaux. Les lignes directrices sur l'énergie élaborées ces 20 dernières années – notamment par la SIA –, après la crise de 1973/74, ont parfois été contradictoires, devenant un sujet de controverses.

Le temps aidant, l'évolution se poursuit. En dix ans, la politique énergétique a subi des mutations, notamment depuis le scrutin fédéral du 20 septembre 1990. C'est ce qui a conduit la commission spécialisée de l'énergie de la SIA à rédiger des lignes directrices fondées sur la situation actuelle, pour fournir – notamment aux membres SIA – un guide. Il va de soi que ces LDE seront réexaminées et remises à jour si les circonstances l'exigent.

Conditions générales préalables

Le fait que les membres de la SIA se rattachent aux disciplines les plus diverses les conduit à des positions parfois diamétralement opposées sur les questions énergétiques. Aussi, à moins de se limiter à des généralités dépourvues de toute portée pratique, il est vain de prétendre élaborer des lignes directrices en la matière auxquelles tous les membres puissent adhérer.

Si elles ne sauraient dès lors faire l'entièvre unanimité – les positions irréconciliables aux deux extrêmes étant évaluées à quelque 5-10% des opinions – les LDE devraient néanmoins se voir soutenues par une confortable majorité.

Rassemblant des principes dont la validité doit être assortie d'une certaine pérennité, la formulation des LDE doit se garder d'un excès de détails. Le passage au stade concret devrait s'effectuer au travers d'actions ponctuelles, comme par exemple le Prix SIA de l'énergie, la participation de la SIA à Energie 2000, aux programmes d'impulsions ou à d'autres actions prévues dans un proche avenir. Pour être efficaces, ces actions doivent être orientées en fonction d'objectifs supérieurs désormais fixés en tant que cadre général. L'une des actions prévues consistera vraisemblablement dans l'élaboration d'une sorte de *check-list*, qui permettra aux professionnels (pas aux spécialistes de l'énergie, mais à ceux de tous les autres domaines!) de soumettre à un examen critique tant leur travail quotidien que leur comportement général, en fonction de critères énergétiques. Le centre de gravité des activités de la SIA concerne, avec le bloc 3 des LDE, les aspects techniques en priorité (mais pas exclusivement): au premier plan, il faut sciemment mettre le rôle du consommateur, soit un usage économique de l'énergie, pour n'aborder qu'ensuite la chaîne de l'approvisionnement, avec comme moyens de base les principes applicables. Et si l'essentiel de nos activités quotidiennes porte bien sur des aspects techniques, il n'en demeure pas moins indispensable d'appréhender ces principes fondamentaux en fonction des relations d'interdépendance entre *environnement* (bloc 1), *société* (bloc 2) et *économie* (bloc 4). En raison de sa part à la consommation d'énergie, la *mobilité* occupe une place à part; dans ce domaine, toutefois, les mesures indispensables ne relèvent pas

seulement du domaine de la technique.

Au cœur de la question

Les LDE se concentrent sur les domaines qui se situent pour l'essentiel dans le champ d'activité des membres SIA. C'est ainsi que l'environnement y est limité à l'*«environnement aménagé par l'homme»* – ce qui est, soit dit en passant, en accord avec les «Priorités de la SIA pour les années 90». En ce qui concerne les références aux autres aspects de la vie, notamment écologiques, sociaux et économiques, sous-tendues par une *éthique fondamentale*, on reconnaît facilement une volonté d'agir en faveur d'une *utilisation de l'énergie dans la durée*. Chacun, et spécialement nous autres professionnels, peut y contribuer à sa façon.

En pratique, cela suppose avant tout un examen critique des besoins en vue de leur réduction à un minimum, notamment en ce qui concerne les prestations de service énergétiques. Autrement dit, il s'agit d'abord d'économiser, puis de couvrir les besoins avérés en cherchant *le meilleur rendement possible*, soit le minimum de déperdition, de façon à *préserver les ressources énergétiques*. Tout cela est conforme à l'article sur l'énergie inscrit dans la Constitution fédérale et il serait absolument déplacé de contester ce dernier au nom de divergences à caractère formaliste.

Cet article est une synthèse en français, par la rédaction de *Ingénieurs et architectes suisses*, d'un article de H.U. Scherer, rédacteur, paru dans *Schweizer Ingeieur und Architekt* N° 32 du 5 août 1993.